

DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE

République Française
COMMUNE DE LAY SAINT REMY



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de LAY SAINT REMY, se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Alain BELLINASSO ;

Le Maire rappelle la convocation adressée le 24 juillet 2020 et l'ordre du jour suivant :

- Subventions 2020 aux associations
- Vote du budget primitif 2020

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos, précisé sur la convocation et l'affichage.

Début séance : 20h05

Sont présents :

Messieurs : MANSUY Thierry, PEROTIN Jacky, ARMENIO Rémy, BOULADOUX Alexis,
BROUSSIER Cyril, LEPRIEUR Axel

Mesdames : GUILLERY Evelyne, BRAQUIS Leticia, KAUPP Dominique

Absent : GERARD Alexandre

Présence de Monsieur Alain LIES, correspondant de l'Est Républicain.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Absents : 1

Est désignée secrétaire de séance : Mme Dominique KAUPP



N° 24-2020 * SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS *** :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

Décide de verser au titre de la subvention 2020 aux associations les sommes suivantes :

- Comité des Fêtes : 150 €
- ACCA : 50 €
- Les Sentiers de la Linotte : 120 €

S'engage à voter au budget 2020 en dépenses de fonctionnement – article 6574 - les crédits nécessaires

N° 25-2020 * VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 *** :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	160 549.03 €
Recettes :	160 549.03 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	281 064.88 €
Recettes :	301 742.13 €

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses (dont 0.00 de RAR) :	160 549.03 €
Recettes (dont 0.00 de RAR) :	160 549.03 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses (dont 0.00 de RAR) :	281 064.88 €
Recettes (dont 0.00 de RAR) :	301 742.13 €

Budget voté avec un excédent en fonctionnement de : 20 677.25 €

Fin de séance : 21h30

Délibérations votées lors de la séance :

24-2020 : Subventions 2020 aux associations

25-2020 : Vote du budget primitif 2020



Délibérées par le Conseil Municipal le 29 juillet 2020.